

République Française
Département du Rhône

OBJET DE LA DELIBERATION
N° 92-2025 – Concertation CFEL –
avis du conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSIGNAN
RÉUNION DU 17 NOVEMBRE 2025**

Le dix sept novembre deux mille vingt cinq à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, impasse de l'Odyssée, salle Jules VERNE à l'ODYSSEE sous la présidence de Anita DI MURRO, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
DI MURRO Anita	X		LATOUR Florence		X
RUZ Florent	X		GROSSAT Clément		X
FADEAU Stéphanie	X		GAMER Katia	X	
VELARDO Benoit	X		DOS SANTOS Sylvane		X
HENRY Bénédicte	X		LAVOREL Laurent	X	
SPARZA Hervé	X		LAUPER Camille	X	
GHERBEZZA Françoise	X		DE SUREMAIN Frédéric		X
BOUSQUET Patrick	X		MARIEN Kassandra		X
BEAUDET Maryline		X	COMTE René	X	
BECHDOLFF Nicolas	X		DELECLOY Bénédicte	X	
GUERIN Delphine		X	BARRIOZ FANGET Hélène	X	
FERRARI Julien	X		BLEYER Etienne	X	
BAYZELON Allison		X	DUVAL Lionel	X	
CERDA Michel	X				

Elu absent	Donne pouvoir à
Maryline BEAUDET	Anita DI MURRO
Florence LATOUR	Katia GAMER
Sylvane DOS SANTOS	Françoise GHERBEZZA
Frédéric de SUREMAIN	Camille LAUPER

- Nombre de membres du Conseil Municipal : 27
- Présents : 19
- Qui ont pris part à la délibération : 23
- Date de la convocation : 10 novembre 2025

Secrétaire : Camille LAUPER

Rapporteur : Florent RUZ

Le bassin de vie « Crémieu – Pont-de-Chéruy », dépourvu d'axe TER pour le relier à l'agglomération lyonnaise et en croissance démographique, est touché par une forte congestion routière.

Le projet de liaison Crémieu-Lyon par Meyzieu, piloté par la Région va faciliter les déplacements du quotidien des habitants avec une ligne de tramway, qui constituera le **maillon Est du futur Service Express Régional Métropolitain Lyonnais (SERM)**, composé de lignes de TER périurbaines et d'autres dessertes structurantes.

Des **services et aménagements multimodaux** seront mis en place à chaque station nouvelle pour desservir plus largement le bassin, et se connecter aux territoires alentours. Un **itinéraire cyclable** sera aussi aménagé à proximité de la ligne de tramway pour relier les itinéraires existants à l'Est de Crémieu et à l'Ouest de Meyzieu.

Mailon « est » du futur Service express régional métropolitain lyonnais (SERM), ce projet porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, empruntera l'ancienne ligne de chemin de fer de l'est lyonnais (CFEL) entre Crémieu et Meyzieu, puis l'infrastructure de tramway existante entre Meyzieu et Lyon.

Il reliera en moins d'une heure Crémieu à Lyon, en passant par Meyzieu. Il proposera une desserte toutes les 15 minutes en période de pointe, avec 6 nouvelles stations : Pusignan, Janneyrias, Charvieu-Chavagneux Petit Prince et Centre, Tignieu-Jameyzieu et Crémieu-Villemoirieu.

Ce tramway favorisera les mobilités collectives et durables pour tous en répondant aux enjeux environnementaux pour le climat, la santé et la préservation de la biodiversité. Il améliorera la qualité de vie des habitants du bassin de vie de « Crémieu – Pont-de-Chéruy ». Il contribuera au désengorgement du trafic routier et participera à l'attractivité économique du territoire pour les entreprises locales.

Une concertation publique a lieu du 12/11/2025 au 14/01/2026.

Un dossier ainsi qu'un registre sont tenus à disposition du public pendant la durée de la concertation publique à l'accueil de la mairie pendant les horaires d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

1/ PREND ACTE de la concertation publique et du projet de Liaison Crémieu-Lyon par Meyzieu

2/ EMET un avis favorable avec réserves :

- Continuité cyclable directe entre Meyzieu ZI et Pusignan,
- Passage en voie unique sur Pusignan,
- Mise en place de dispositif anti-bruit aux abords des logements,
- Arrêts à privilégier aux abords de l'ancienne gare.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire

Camille LAUPER

Le Maire

Anita DI MURRO

